



Mise à jour au sujet des négociations

6 mai 2025

Le Conseil des employeurs des collèges exhorte le SEFPO à sortir de l'impasse des négociations grâce à la médiation

Le Conseil des employeurs des collèges (CEC), qui représente les 24 collèges publics de l'Ontario, demande au Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) de participer à une médiation non contraignante afin de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent depuis plusieurs mois les négociations avec le personnel de soutien à temps partiel des collèges.

Depuis le début des négociations en janvier 2024, le CEC a proposé des augmentations salariales considérables et des dispositions novatrices sur des questions importantes, comme les journées maladie, la rémunération des quarts de travail annulés pour le personnel à temps partiel régulier et le renforcement des protections contre le harcèlement sexuel et la précarité de l'emploi. Ces propositions ont pour but de profiter aux quelque 15 000 membres du personnel de soutien à temps partiel, y compris les étudiantes et étudiants employés, représentés par l'équipe de négociation du SEFPO pour le personnel de soutien à temps partiel des CAAT.

« Les collèges reconnaissent le rôle important que joue le personnel de soutien à temps partiel dans nos établissements, et nous nous engageons à leur garantir une rémunération équitable, notamment des augmentations de salaire et de la prime des vacances pour toutes et tous », a déclaré Graham Lloyd, président du CEC. « La médiation est une option efficace et couramment utilisée lors de négociations visant à résoudre des questions complexes. Nous espérons sincèrement que la collaboration avec une médiatrice ou un médiateur tiers permettra de parvenir à un accord équitable pour le personnel à temps partiel régulier, les étudiantes et étudiants employés et les collèges. »

Après 16 mois de négociations menées dans le respect mutuel, mais qui n'ont pas abouti, les parties n'ont guère progressé lors d'une séance de conciliation d'une journée qui s'est tenue le 1^{er} mai 2025. Le CEC a demandé que l'on nomme une conciliatrice ou un conciliateur du ministère du Travail de l'Ontario au début de l'année, après que le SEFPO a rejeté plusieurs demandes de médiation. Le CEC exhorte à nouveau le SEFPO à participer à la médiation afin d'éviter une nouvelle escalade des tensions dans le processus de négociation.

L'équipe de négociation syndicale a maintenu plusieurs revendications que les collèges de l'Ontario ne peuvent accepter, notamment :

- des augmentations de salaire et d'indemnités comprises entre 10 et 16 % par an ;
- des congés payés illimités pour raisons religieuses, culturelles ou autres, sans possibilités pour les collèges d'aménager les horaires de travail ; et
- un contrat à court terme qui obligerait les deux parties à entamer de nouvelles négociations dans moins de six mois à compter de ce jour.



Le personnel de soutien à temps partiel des collèges travaille régulièrement 24 heures par semaine ou moins dans des fonctions telles que le secrétariat, l'administration, les services techniques, les soins de santé, l'entretien, les services de maintenance des bâtiments, l'expédition, le transport, la cafétéria et la garderie.

« Nous demandons au SEFPO de réévaluer ses revendications ainsi que son approche en matière de négociation, et de revenir à la table des négociations accompagné d'une médiatrice ou d'un médiateur », a déclaré M. Lloyd. « Nous gardons espoir qu'un accord sera conclu avec l'équipe de négociation pour le personnel de soutien à temps partiel des CAAT afin d'assurer une certaine stabilité pour la population étudiante, le personnel et la communauté collégiale de l'Ontario dans son ensemble. »